

**Bureau du 19 novembre 2001**

**Décision n° 2001-0270**

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : **Cession, aux époux Hénon, d'une parcelle de terrain située impasse de la Croix, à l'angle du CD 89**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de céder une parcelle de terrain située impasse de la Croix, à l'angle du CD 89, à Saint Romain au Mont d'Or.

Il s'agit d'une parcelle de terrain, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 208 de la section AC, d'une superficie de 41 mètres carrés environ.

Cette parcelle se situe dans le périmètre de la ZAC "du Nouveau Bourg" et constitue un délaissé de terrain après la réalisation des ouvrages de la première phase. Les époux Henon, riverains, se proposent de l'acquérir afin de l'incorporer à leur fonds contigu.

Aussi la Communauté urbaine consentirait-elle à la leur céder au prix de 15,24 € (100 F) le mètre carré, soit environ 625,04 € (4 100 F), hors droits, conforme à l'estimation dégagée par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Cette cession** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produits de la cession : 625,04 € (4 100 F) en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 734,30 € (4 816 F) en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes, compte 211 800 - fonction 824,

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 109,26 € (716 F) en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 et en recettes - compte 190 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,